

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 20 JUIN 2013

A 18 h 30 à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem

L'an deux mil treize, le 20 juin à 18h30, le Comité Syndical s'est réuni à la salle des fêtes de Bayenghem les Seninghem, à la suite des convocations adressées à domicile le 13 juin ; convocations accompagnées de l'ordre du jour pour tous délégués (titulaires et suppléants) et des projets de délibérations pour les délégués titulaires. La convocation et l'ordre du jour ont également été affichés au tableau extérieur d'affichage du SmageAa.

Membres présents :

Monsieur Christian DENIS, Président,
Messieurs Francis DHALLEINE, Francis DUCROCQ, Anicet CHOQUET et Mathieu PRUVOST, vice-Présidents,
Monsieur Alain MEQUIGNON, membre délégué, à partir de la délibération 2013-09
Messieurs David CAPITAINE, Gilbert CHIQUET, Jean-Luc HOCHART, Daniel DESCHODT, Claude DEVULDER, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT, délégués titulaires
Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire, jusqu'à la délibération 2013-25
Messieurs Jean-Claude BARRAS, André DUWAT, Bernard HIBON délégués suppléants.

Membres titulaires absents ayant donné pouvoir ou représentés par un suppléant :

Monsieur Francis DOYER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS, Président,
Monsieur Jean-Claude CORDONNIER, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Madame Chantal LEVRAY, déléguée titulaire,
Monsieur Gérard FLAMENT, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Francis DHALLEINE, vice-président,
Monsieur Jacques DRIEUX, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Daniel DESCHODT, délégué titulaire,
Monsieur François SEGURA, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Mathieu PRUVOST, vice-président,
Monsieur Patrick BEDAGUE, délégué titulaire, ayant donné pouvoir à Monsieur Anicet CHOQUET, vice-président,
Monsieur Jean-Claude NOEL, délégué titulaire, représenté par Monsieur Jean-Claude BARRAS, délégué suppléant,
Monsieur Josse NEMPONT, délégué titulaire, représenté par Monsieur Bernard HIBON, délégué suppléant.

Membres suppléants présents, mais ne siégeant pas

Messieurs André DUWAT, délégué suppléant.

Absents excusés :

Monsieur Jean-Claude BONNE délégué titulaire,
Monsieur Bertrand PETIT, Hugues PERSYN délégués suppléants

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à la délibération 2013-08 était de : 21.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant de la délibération 2013-09 à la 2013-25 était de : 22.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou un suppléant à partir de la délibération 2013-26 était de : 20

Le nombre de pouvoir était de 6.

Le Comité syndical est accueilli par M. DUWAT, délégué suppléant et Maire de la commune de Bayenghem les Seninghem. M. DUWAT souhaite la bienvenue aux délégués dans sa commune et rappelle combien il apprécie le travail effectué par le SmageAa.

M. DENIS remercie M. DUWAT de son accueil, débute la réunion en constatant que le quorum est atteint et donne lecture des excusés et des pouvoirs.

M. DENIS propose l'adoption du compte rendu de la réunion du 11 février 2013 voté à l'unanimité et, conformément à l'article L 2121.15 du code des collectivités territoriales, propose de nommer M. DUCROCQ comme secrétaire de séance.

Enfin, avant d'entamer la présentation des délibérations, M. DENIS, rappelant que le risque zéro n'existe pas, évoque sa pensée aux victimes des inondations dans le Sud-Ouest, espérant que les réfractaires aux projets menés par le SmageAa seront également touchés par cette triste actualité et reconsidéreront leur point de vue.

ADMINISTRATION GENERALE

Délibération 2013-08 : Nomination d'un représentant à la Commission Locale de l'Eau

M. PRUVOST donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle la nécessité de la Commission Locale de l'Eau de renouveler ses membres siégeant.

M. DENIS est candidat unique.

A l'unanimité le Comité Syndical nomme M. DENIS représentant titulaire à la Commission Locale de l'Eau.

M. DENIS fait un point sur l'enquête publique et les personnes qui ont critiqué cette double fonction, Président du SmageAa et Président de la CLE, rappelant qu'il s'agit de désignations électives.

Arrivée de Monsieur MEQUIGNON qui s'excuse de son retard.

PREVENTION DES CRUES

Délibération 2013-09 : PAPI –Champs d'inondation contrôlée – déclaration de projet

M. DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle le contexte juridique du projet ainsi que les délibérations prises par le Comité Syndical.

Suite à l'enquête publique, le Président de la commission d'enquête a émis un rapport et des conclusions favorables assorties de recommandations et de réserves le 19 avril 2013. Considérant l'attente du territoire pour la prévention des inondations qui sont un fléau pour ses habitants et son développement, et l'intérêt socio-économique du projet, Considérant que des réponses adaptées ont été apportées aux questions soulevées lors de l'enquête publique,

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

- prononcer le caractère d'intérêt général du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues par l'aménagement de champs d'inondation contrôlée,
- apporter, consécutivement aux observations formulées dans les registres d'enquête publique et à la remise du rapport et des conclusions de la commission d'enquête, les éléments d'information et de réponses visés au titre des documents joints "Réponses aux observations recueillies dans le cadre de l'enquête publique" et "Observations sur le rapport et les conclusions de la commission d'enquête",
- d'acter la nature et les motifs des principales modifications apportées au Projet au regard des résultats de l'enquête publique, qui n'altèrent pas son économie générale (cf. rapport joint "Déclaration de projet"),

- de procéder aux mesures d'information du public visées au point 4 du rapport joint, et en particulier, de mettre à la disposition du public au format électronique le dossier afférent à la déclaration de projet prononçant l'intérêt général du programme.
- d'autoriser le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants

Délibération 2013-10 : PAPI – Mobilisation du champ d'expansion des crues – archéologie préventive

M. DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que le Préfet de Région a prescrit le 24 mai 2011 des diagnostics archéologiques sur 9 des 10 champs contrôlés. Le Centre Départemental d'Archéologie (Conseil Général du Pas-de-Calais) réalise ces diagnostics. L'année dernière les sites 5, 6 et 7 ont été diagnostiqués. Cette année trois nouveaux sites seront diagnostiqués : il s'agit des sites 1, 10 et 12.

Monsieur Francis DHALLEINE précise qu'un arrêté préfectoral pour pénétration temporaire des propriétés privées a été sollicité ainsi que des autorisations amiables. Des états des lieux seront signés avec chaque occupant, le SmageAa s'engageant à remettre les terrains en état et à indemniser les pertes de récolte dues à la réalisation de ces diagnostics, conformément au « protocole d'indemnisation des préjudices fonciers et agricoles liés à l'aménagement et au fonctionnement des champs d'inondation contrôlée » signé le 1 avril 2011 (article 3.3).

Les barèmes appliqués sont ceux en vigueur au moment des travaux

Nature des cultures	Indemnité à verser par hectare (2012-2013)	Indemnité à verser par mètre carré (2012-2013)
Prairies temporaires / Ray Grass	3 094 €	0,309 €
Prairies permanentes	2 819 €	0,282 €

M.DHALLEINE propose ensuite au Comité Syndical d'autoriser le Président à :

- signer les conventions de mise en œuvre avec le Conseil Général du Pas de Calais,
- désigner Agnès Boutel, directrice, et, Vincent Prêtre, animateur agricole, représentants légaux du SmageAa pour la signature des procès-verbaux avec le représentant du Conseil Général, pour la mise à disposition des terrains et les fins de chantier notamment,
- signer les conventions (ou états des lieux contradictoires) avec les occupants des parcelles en vue du versement d'éventuelles indemnités,
- engager les dépenses liées à l'indemnisation prévues au budget primitif 2013 (chapitre 011)
- engager les dépenses liées au terrassement prévues au budget primitif 2013 (chapitre 23)

M. DENIS rappelle que le protocole a été reconnu comme exemplaire, dans le respect du monde agricole, contrairement aux observations faites lors de l'enquête publique.

A l'unanimité le Comité Syndical approuve la délibération.

Délibération 2013-11 : PAPI – Mobilisation du champ d'expansion des crues - renouvellement de la convention EPF

M. DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle le partenariat entre le SmageAa et l'Établissement Public Foncier, ayant pour objectif la maîtrise foncière pour la mise en œuvre des champs d'inondation contrôlée.

L'intervention de l'EPF est une aide précieuse pour le SmageAa. Le négociateur de l'EPF obtient actuellement les promesses de vente suite aux négociations menées.

M. DHALLEINE évoque ensuite le délai de la convention initiale arrivant à son terme le 22 août prochain. Étant donné l'avancement du projet, il est proposé de renouveler la convention afin de la mener à bien. Cette nouvelle convention ne reprend pas les 4 sites initialement prévus pour des aménagements complémentaires mais non retenus au programme définitif (sites 8, 9, 10 et 13).

A l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à signer la nouvelle convention avec l'EPF, ses éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour la mener à bien.

Délibération 2013-12 : PAPI – Mobilisation du champ d'expansion des crues - mise en réserve foncière compensatoire – modification du montant

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que par délibération du 17 décembre 2012, le SmageAa a accepté la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK23 située sur la commune d'Esquerdes.

Cette parcelle devrait constituer une bonne opportunité pour les échanges en particulier pour le site 7 de Merck-St-Liévin. La vente de la parcelle à la SAFER n'a eu lieu que lundi 3 juin dernier. Et la SAFER nous informe d'une évolution dans les frais de notaire. Aussi, le montant à préfinancer s'élèverait à 79 538,28 € (au lieu de 79 316,09 €).

M. DENIS propose au Comité syndical

- de confirmer la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes avec le montant modifié,
- d'autoriser le président à signer toutes les pièces nécessaires au préfinancement de cette opération.

- d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2013

A l'unanimité le Comité Syndical approuve la délibération.

Délibération 2013-13 : PAPI – Mobilisation du champ d'expansion des crues - réserve foncière compensatoire – avenant à la convention SAFER

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

La convention de constitution de réserves foncières signée en 2007 entre la SAFER Flandres-Artois et le SmageAa est arrivée à son terme le 31 décembre 2012.

Une surface de 23ha 57a 56ca sur les communes de Saint Martin d'Hardinghem, Fauquembergues, Renty et Audinchnun est mise en réserve au 31 décembre 2012. Cette surface doit permettre de compenser les impacts portés aux exploitants agricoles dans le cadre du programme de lutte contre les inondations.

Une surface de 4ha 57a 07ca sur Esquerdes proposée en décembre 2012 vient d'être acquise début juin 2013 par la SAFER et va faire l'objet d'une mise en réserve complémentaire.

Le SmageAa a sollicité la SAFER pour réaliser la « sortie » des réserves comme le prévoit la convention, et proposer des solutions de compensations aux exploitants impactés par l'emprise des digues, mais aussi par les champs d'inondation contrôlée.

Dans ce contexte, un travail d'animation sur le terrain par la SAFER sera nécessaire pour étudier toutes les possibilités d'aménagement et de restructuration foncière et mettre en œuvre les procédures nécessaires : échanges, transfert locatif, ...

Il est convenu par conséquent entre les parties de compléter par avenant la convention de constitution de réserves foncières pour la prolonger, conformément à son article 8 et y intégrer cette mission d'animation, applicable dès signature de l'avenant.

La mission d'animation comprend :

- le volet nécessaire aux attributions de la réserve foncière compensatoire suite au récent appel à candidature lancé par la SAFER.

- le second volet permettra une réorganisation des ilots d'exploitation à l'intérieur des sites en complément des mouvements liés aux attributions de la réserve foncière.

Un schéma global de réorganisation foncière est demandé avant la fin de l'année 2013 afin de permettre les premiers travaux d'aménagement en 2014.

M. DENIS explique que le coût de cette animation est difficile à chiffrer car le réaménagement à l'intérieur des sites pourrait être complexe. Il est proposé d'employer les principes suivants :

- Forfait préalable de 1500 €HT (comprenant les réunions de travail, d'information,...).
- Forfait de 850€ HT/ha avec un minimum de 340 €HT par promesse de bail recueillie au profit d'un exploitant concerné.
- Plafond global de la mission d'animation fixé à 18 500 €HT.

Le coût de cette animation, compte tenu des délais de réalisation sera supporté au budget 2014 où il sera inscrit.

Après délibération le Comité Syndical décide à l'unanimité d'autoriser le Président à :

- Signer l'avenant à la convention et toutes pièces nécessaires à sa mise en œuvre
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2014

Délibération 2013-14 : PAPI – actions pédagogiques – demande de subvention

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la fiche action I.3 – Actions pédagogiques sur la notion de risque, un diagnostic a été réalisé afin d'orienter les choix concernant le public à viser.

Ce diagnostic a permis de mettre en avant les éléments suivants :

- aucune action pédagogique sur la notion de risque inondation n'a été portée sur le territoire,
- l'intérêt de toucher les enfants (selon l'INSEE, 87 % de la population régionale est originaire de la région),
- les retours positifs des structures ayant mis en place des actions pédagogiques à destination du cycle 3,
- la difficulté des professeurs des collèges et des lycées à dégager du temps pour intégrer des actions pédagogiques dans les programmes scolaires.

Aussi, M.DENIS propose au comité syndical d'orienter les actions pédagogiques à mener vers :

- les élèves de cycle 3 des écoles en zone à risque,
- le grand public à travers des événements comme la Fête du Parc,
- la mise en place de ces actions sera portée par le SmageAa en partenariat avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale.

Il évoque ensuite le plan de financement :

Le plan de financement prévisionnel

	Budget prévisionnel 2013-2016 (en € TTC)			
	Phase 1 2013-2014	Phase 2 2014-2015	Phase 3 2015-2016	Total
Outils et supports d'animations	11 266 €	2 067 €	2 067 €	15 400 €
Animations	1200 €	1200 €	1200 €	3 600 €
				19 000 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € TTC)		Agence de l'Eau (en € TTC)		Maître d'ouvrage (en € TTC)		Total (en € TTC)
	50%	9 500 €	25%	4 750 €	25%	4 750 €	
Taux global et total	50%	9 500 €	25%	4 750 €	25%	4 750 €	19 000 €
Outils et supports d'animations	50%	7 700 €	25%	3 850 €	25%	3 850 €	15 400 €
Animations	50%	1 800 €	25%	900 €	25%	900 €	3 600 €

La mise en œuvre de l'action représentera 25% du temps plein de la technicienne risque inondation (poste financé à hauteur de 40% par l'Etat).

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président de :

- accepter les priorités données en terme de public visé,
- accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- signer toutes les pièces de ce dossier,
- engager les dépenses prévues au budget primitif.

Délibération 2013-15 : PAPI – Lutte contre les inondations de la rue de Fol Penser à Bléquin – avenant à la convention de mandat

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Une étude hydraulique a été menée par la commune de Bléquin suite aux inondations du 13 aout 2006, ainsi que la maîtrise d'ouvrage des travaux des collectivités concernées :

- *Communauté de Communes du Pays de Lumbres* : maîtrise d'ouvrage des aménagements situés sur la commune de Bléquin,
- *SmageAa* : maîtrise d'ouvrage des aménagements situés sur la commune de Lottinghem

M. DENIS rappelle ensuite le scénario retenu par le comité de pilotage soit la réalisation de deux ouvrages de rétention en amont de la rue de Fol Penser à Bléquin.

M. DENIS explique que la CCPL souhaite déléguer au SmageAa sa recherche de financement pour la réalisation des travaux sous sa maîtrise d'ouvrage.

Cette délégation permettra de simplifier les démarches de demandes de subvention et facilitera la compréhension du projet lors de la phase d'instruction par les partenaires financiers.

Le plan de financement est ensuite présenté :

Détail	Budget (HT)		
	CCPL	SmageAa	Total
Maîtrise d'œuvre	5 089	8 898	13 988
Travaux	68 039	118 964	187 003
Foncier (comprenant 5% de négociation et 10% de frais d'acquisition)	2 132	6 040	8 171
Réévaluation des coûts	5 603	9 797	15 400
	80 862	143 699	224 561

Financements

Répartition pluriannuelle	2013 (en € HT)	2014 (en € HT)	Total (€ HT)
Etat FPRNM	2 646	94 911	97 557
AEAP	1 323	34 223	35 546
CG62	1 323	41 955	43 278
CCPL	481	16 544	17 025
SmageAa	842	30 314	31 156
			224 561

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical :

- valide le plan de financement (part SmageAa),
- autorise le président à signer l'avenant n°1 de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la CCPL (ci-jointe) et les éventuels avenants suivants

Délibération 2013-16 : PAPI – Etudes hydrauliques et avant-projets pour les quartiers hautement vulnérables d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes – demandes de subvention

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

L'étude hydraulique préliminaire du programme de mobilisation du champ d'expansion des crues de l'Aa a identifié certains secteurs comme hautement vulnérables face au risque d'inondation malgré la réalisation des futurs champs d'inondation contrôlée.

En conséquence, il a été proposé aux communes concernées un programme d'aménagement local permettant de réduire le risque d'inondation sur ces secteurs. Les communes de Wavrans-sur-l'Aa et de Blendecques ont été les premières bénéficiaires de cette politique.

Il est proposé de poursuivre cette démarche sur les derniers secteurs identifiés comme hautement vulnérables (communes d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes). Un bureau d'études devra être mandaté afin de réaliser des études hydrauliques aboutissant à des scénarii d'aménagement et à la réalisation des avant-projets sur ces deux secteurs.

La maîtrise d'ouvrage des travaux sera répartie en fonction des compétences des collectivités concernées.

Faisant partie intégrante du PAPI de l'Audomarois à travers sa fiche action VI-2-3 « Travaux pour les quartiers hautement vulnérables – autres sites », des travaux pourront être intégrés au PAPI lors de la révision à mi-parcours (fin 2014 – début 2015).

La commune de Wicquinghem a également été identifiée comme secteur hautement vulnérable. Afin de garantir la cohérence hydraulique des différentes études menées sur le bassin versant, la problématique de la commune sera étudiée dans le cadre de la fiche action VI-3-1 « Ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant de l'Aa » (jusqu'au stade avant-projet).

Plan de financement prévisionnel – Etudes hydrauliques sur les communes d'Ouve-Wirquin et d'Esquerdes :

	Budget prévisionnel (en € HT)
Etudes	17 000 €
Levés topographiques	14 000 €
	31 000 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € HT)		Agence de l'Eau (en € HT)		Maître d'ouvrage (en € HT)		Total (en € HT)
Taux global et total	50%	15 500 €	30%	9 300 €	20%	6 200 €	31 000 €
Etudes	50%	8 500 €	30%	5 100 €	20%	3 400 €	17 000 €
Levés topographiques	50%	7 000 €	30%	4 200 €	20%	2 800 €	14 000 €

A l'unanimité après délibération le Comité Syndical décide de :

- accepter le plan de financement
- autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers,
- autoriser le Président à signer toutes les pièces de ce dossier,
- autoriser le Président à prendre l'ensemble des décisions nécessaires pour mener à bien l'opération,
- autoriser le Président à engager les dépenses prévues au budget primitif.

Délibération 2013-17 : PAPI – Lutte contre les inondations sur le territoire de la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environs – délégation de la maîtrise d'ouvrage au SmageAa – désordres hydrauliques locaux sur les communes de Bourthes et Wicquinghem

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Suite aux nombreuses inondations à l'amont du bassin versant de l'Aa, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers (CCCHE) a mandaté la DDAF du Pas-de-Calais pour la réalisation d'une étude hydraulique, complétée par le SmageAa en 2009 afin de travailler sur le bassin versant hors limites administratives.

Cette étude a défini un programme prioritaire d'aménagement de 9 ouvrages de rétention dans les talwegs secs en amont de Wicquinghem.

La fiche action VI-3-1 – du PAPI « Ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant de l'Aa » reprend ce programme en intégralité.

Proposition de maîtrise d'ouvrage déléguée

Du fait de la localisation des ouvrages et des effets de ces derniers sur le bassin versant, la Communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environ a été identifiée comme maître d'ouvrage du projet et souhaite déléguer la Maîtrise d'Ouvrage des travaux au SmageAa.

Elle s'engage à assurer le financement de l'opération sur la base de l'estimation prévisionnelle qui a été établie via l'étude hydraulique, à la somme de 2 100 000 € HT.

Le PAPI envisage un taux de subvention total de 80% sur ce programme.

L'étude préalable nécessaire à la maîtrise d'œuvre pourra envisager de faire évoluer la proposition initiale sur la base d'un argumentaire technique précis.

Désordres hydrauliques locaux sur les communes de Bourthes et Wicquinghem

Depuis plusieurs années les communes de Bourthes et de Wicquinghem connaissent des inondations à répétition.

Au travers de la fiche action VI-2-3 « Travaux pour les quartiers hautement vulnérables – autres sites », le SmageAa prévoit de réaliser une étude hydraulique et un avant-projet à l'échelle de la commune de Wicquinghem dans le but de proposer différents scénarii d'aménagements locaux permettant de réduire le risque d'inondation sur ce secteur, comme cela a pu être fait pour les communes de Wavrans-sur-l'Aa et de Blendecques.

Etant donné la nécessité de réaliser une étude hydraulique dans le cadre du projet de ralentissement des ruissellements de tête de bassin versant de l'Aa portée par la CCCHE, et afin de garantir la cohérence hydraulique des aménagements projetés, il semble opportun de réaliser une étude hydraulique et un avant-projet communs à ces deux actions.

La commune de Bourthes (située à l'amont de Wicquinghem) sera, de ce fait comprise dans le périmètre de l'étude hydraulique. Il paraît donc judicieux d'intégrer également dans le projet, l'étude de préconisations d'aménagements locaux à l'échelle de cette commune.

M. DENIS propose au comité syndical de prendre en charge financièrement les phases étude hydraulique et étude d'avant-projet de la maîtrise d'œuvre du marché de ralentissement des ruissellements en tête de bassin versant de l'Aa afin d'y étudier les problématiques locales des communes de Bourthes et Wicquinghem. Après réception des études, la maîtrise d'ouvrage d'éventuels travaux d'aménagements locaux sera répartie en fonction des compétences des collectivités concernées.

Le plan de financement prévisionnel serait défini comme suit :

	Budget (en € HT)
Etudes	30 000 €
Levés topographiques	20 000 €
	50 000 €

Financements	Etat (FPRNM) (en € HT)		Agence de l'Eau (en € HT)		Maître d'ouvrage (en € HT)		Total (en € HT)
Taux global et total	50%	25 000 €	30%	15 000 €	20%	10 000 €	50 000 €
Etudes	50%	15 000 €	30%	9 000 €	20%	6 000 €	30 000 €
Levés topographiques	50%	10 000 €	30%	6 000 €	20%	4 000 €	20 000 €

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical autorise le Président à :

- Signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la communauté de communes du canton d'Hucqueliers et environ, et ses éventuels avenants,
- Lancer les consultations pour les marchés correspondants,
- Accepter le plan de financement pour les phases : étude hydraulique et avant-projet,
- effectuer les demandes de subvention auprès des partenaires financiers pour les phases étude hydraulique et avant-projet,
- signer toutes les pièces de ce dossier,
- Mener à bien l'opération
- Engager les dépenses inscrites au budget primitif

Délibération 2013-18 : Travaux de lutte contre les inondations au centre du village d'Acquin – Attribution de subvention

M.DHALLEINE donne lecture du projet de délibération.

Il rappelle que suite aux inondations récurrentes touchant le centre du village d'Acquin, des études ont été menées permettant d'aboutir à un scénario d'aménagement comprenant :

- l'augmentation de la capacité d'écoulement sous le carrefour du village,
- le reprofilage en long et en travers du cours d'eau,
- la création de deux ouvrages de rétention en tête du bassin versant d'Acquin.

La première tranche de travaux débute cette année par l'augmentation de la capacité d'écoulement sous le carrefour du village.

La Communauté de communes du pays de Lumbres fait appel au SmageAa pour l'obtention d'une subvention.

Il est proposé au comité syndical d'octroyer une subvention sous réserve d'engagement de la communauté de communes pour la réalisation du reprofilage en long et en travers du cours d'eau dans les années à venir. Un diagnostic du bassin versant agricole accompagné de propositions adaptées sera également réalisé par l'animateur agricole du SmageAa afin de garantir une politique cohérente à l'échelle du bassin versant.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de :

- accorder une subvention à hauteur de 5% sur un plafond de 18 000 € à la Communauté de commune du pays de Lumbres, dans la limite de 80% de financement
- autoriser le Président à signer la convention et toutes pièces permettant la réalisation de ce projet
- autoriser le Président à engager la dépense inscrite au budget primitif 2013

Délibération 2013-19 : PAPI – Repères de crue

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

En 2009, le Comité Syndical du SmageAa a souhaité développer la culture du risque en accompagnant les communes de son territoire dans leurs obligations réglementaires.

Cette démarche d'accompagnement a été confortée par la mise en place du PAPI de l'Audomarois et de sa fiche action I-2- Repères de crue. Cette action a pour but de contribuer à la mémoire et à la conscience du risque d'inondation par la mise en place de repères et d'échelles limnimétriques, de 2013 à 2017. Jusqu'à présent, 19 échelles ont été implantées sur le territoire et il est prévu d'installer 5 échelles supplémentaires en 2013.

Le SmageAa souhaite poursuivre cet accompagnement auprès des communes de la Vallée de l'Aa et de ses affluents ainsi qu'accroître son développement dans le marais de l'Audomarois.

Le budget global prévu pour cette action est de **6 000 €** jusque **2017**.

Le plan de financement :

Financements	Etat (FPRNM) (en € HT)	Maître d'ouvrage (en € HT)	Total (en € HT)
Taux global et total	3 000	3 000	6 000

Répartition pluriannuelle	2013	2014	2015	2016	2017	Total (en € HT)
Etat (FPRNM)	1 500	750	250	250	250	3 000
Maître d'ouvrage	1 500	750	250	250	250	3 000

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de :

- accepter le plan de financement présenté ci-dessus,
- autoriser le Président à effectuer les demandes de subvention auprès du partenaire financier,
- autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires pour mener à bien l'opération (inscrite au budget 2013),
- autoriser le Président à engager la dépense
- autoriser le Président à inscrire les crédits nécessaires aux budgets primitifs suivants

M. DENIS souligne qu'aujourd'hui les usagers se sentent « plus sécurisés » lors de fortes pluies grâce à ces repères leur permettant de suivre l'évolution des niveaux de l'eau.

Délibération 2013-20 : recrutement d'un stagiaire – contribution des petits ouvrages à la gestion des flux du bassin versant de l'Aa

M. DENIS donne lecture du projet de délibération.

Si des ouvrages sont prévus pour limiter les conséquences des débordements et ruissellements dans le cadre du Programme d'Action de Prévention des Inondations, le territoire bénéficie déjà de nombreux ouvrages existants.

Il pourrait être utile, dans le cadre de la stratégie globale de prévention des crues, de disposer d'un inventaire de ces ouvrages. C'est déjà le cas pour les diguettes végétales, mais pas pour les ouvrages plus "lourds". Cet inventaire permettra d'évaluer la contribution des petits ouvrages à la gestion des flux du bassin versant de l'Aa.

M. DENIS propose donc de recruter un stagiaire dont les missions permettront d'identifier :

- La nature de l'ouvrage,
- Son propriétaire,
- Son état d'entretien,
- S'il a été constitué suite à une étude hydraulique,
- Le bassin versant collecté,
- Le dispositif d'évacuation et le milieu destinataire,
- ...

Les ouvrages seraient alors localisés dans le système d'information géographique du SmageAa.

Ce stagiaire de licence professionnelle EPADE (Eaux pluviales et aménagement de l'espace), Thibaut DELDICQUE, sera accueilli pour une durée de 12 semaines. Le stage débiterait au 1^{er} juillet 2013.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical décide de :

- autoriser le président ou la directrice à signer la convention de stage
- autoriser l'engagement des dépenses inhérentes à cette étude
- de permettre le remboursement des frais de déplacements au stagiaire sur la base du décret n°90-437 du 28 mai 1990
- de permettre l'utilisation des véhicules du SmageAa
- le versement d'une indemnité de stage dans la limite définie par la loi et la convention de stage (12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale soit 436.05 €/mois),
- un crédit est prévu au BP 2013 chapitre 012

MISE EN VALEUR DES MILIEUX

Délibération 2013-21 : Entretien de rivière – Aménagement des berges.

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

Dans le cadre de ses missions, l'équipe rivière réalise régulièrement des opérations de protection de berges aussi bien sur des sites publics que sur des sites privés. Ces opérations répondent à une attente du riverain lorsque la rivière érode son terrain. Ces attentes sont d'autant plus importantes que nos interventions sont des prestations à coût réduit. Dans ce cadre des opérations de restaurations des habitats sont même prises en charges intégralement quand elles sont nécessaires.

Suite à une délibération prise le 27 mars 2006, le comité syndical avait décidé de formaliser notre intervention et de limiter ces actions aux secteurs vraiment menacés.

Cette formalisation se fait par une convention avec le propriétaire en lui demandant une participation financière fixée à 16€ TTC/ml. Cette participation n'ayant jamais évolué, il est donc proposé de la réévaluer et de revoir les modalités de mise en œuvre.

Il est proposé les modalités suivantes :

- Protection des propriétés privées hors cadre du programme de restauration des habitats aquatiques de l'Aa : Cette participation serait de 20 % du coût total de l'aménagement, soit 20€ TTC/ml.
- Protection des propriétés privées dans le cadre du programme de restauration des habitats aquatiques de l'Aa : Aucune participation financière demandée aux propriétaires privés.
- Protection des propriétés appartenant aux collectivités ou parcelles publiques : Aucune participation financière.

Dans tous les cas, l'aménagement ne sera réalisé que si son utilité est reconnue par le technicien du SmageAa. Les travaux seront réalisés en régie.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président :

- à signer une convention avec les propriétaires
- signer les différents titres et documents pour le recouvrement des travaux effectués chez les propriétaires privés
- les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2013

Délibération 2013-22 : rétablissement de la continuité écologique - maîtrise d'œuvre des travaux – Délégation de maîtrise d'ouvrage.

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

L'une des missions du SmageAa est l'amélioration de la qualité des milieux naturels. Les ouvrages présents sur la rivière étant un des facteurs perturbant le fonctionnement de cet écosystème, le SmageAa a proposé de rechercher des solutions pour en réduire l'impact.

Une première phase de travaux a été conventionnée avec 7 propriétaires d'ouvrages (publics et privés) volontaires pour travailler avec le SmageAa. Ces ouvrages sont :

- Le Vannage de l'entreprise Arjo-Wiggins à Wizernes,
- Les vannages du cours leullieux (Anciens Moulins dit de Broosbank et Leullieux) à Hallines,
- Le Moulin Colbert à Esquerdes,
- Le Vannage de Fersinghem à Esquerdes,
- Le Vannage de l'entreprise SICAL à Lumbres,
- Le Moulin Suzette à Merck-Saint-Liévin,
- Le Vannage du Rietz Vilain.

La phase conception s'achève et les résultats des études complémentaires ont permis d'affiner les avants projets et d'en fixer le coût.

Les conventions passées avec les propriétaires doivent être complétées. Il est proposé d'élaborer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Pour rappel, le plan de financement est une participation à hauteur de 80% des partenaires financiers (Agence de l'eau et Conseil Général du Pas-de-Calais) et les 20% restant à charge pour le SmageAa. Ce principe a été acté par un comité syndical le 20 juin 2012.

M. CAPITAINE demande pourquoi l'ouvrage le moulin de Wins ne figure pas dans la liste. Mme BOUTEL explique que cela est dû au fait que l'état d'avancement du projet n'est pas le même.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président :

- à signer les conventions de délégation de Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux avec les propriétaires d'ouvrage, et les avenants éventuels
- à engager les dépenses inscrites au budget primitif 2013

Délibération 2013-23 : Travaux de rétablissement de la continuité écologique du Moulin de Wins – Phase conception

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

Le Moulin de Wins est la propriété de l'entreprise Reno de Medici Blendecques SAS, papeterie historiquement présente sur l'Aa. Ce moulin est le premier ouvrage strictement infranchissable sur l'Aa rivière. Ce point a été renforcé dernièrement par le classement sur liste 2 au titre de l'article 214-17 du code de l'environnement qui demande d'aménager les ouvrages infranchissables d'ici février 2018

Cet ouvrage et la route digue d'accès jouent un rôle non négligeable en période de crue en amont de Blendecques. De ce fait, les solutions retenues pour aménager l'ouvrage et les solutions pour réduire les inondations localement peuvent interagir et nuire à leurs efficacités réciproques.

Il convient donc pour toutes ces raisons de trouver une solution pour rétablir la continuité écologique de l'Aa en tenant compte du programme de protection rapprochée contre les inondations de la commune de Blendecques dont le SmageAa a la maîtrise d'ouvrage déléguée, et de la problématique industrielle.

L'estimation prévisionnelle des travaux est fixée à la somme de 350 000 €HT. Ce montant correspond à l'aménagement le plus coûteux envisagé à ce stade.

C'est dans ce cadre que le SmageAa a proposé d'assurer le portage de l'étude des travaux nécessaires au rétablissement de la continuité écologique au propriétaire. Cette étude pourrait déboucher sur une délégation de maîtrise d'ouvrage pour la phase travaux.

Pour information le budget prévisionnel est le suivant :

Les dépenses prévisionnelles

	Dépenses d'investissement en € HT
Phase conception des travaux	14 000,00
Etudes topographiques complémentaires	6 000,00
Expertises complémentaires	10 000,00
Total	30 000,00

Le plan de financement prévisionnel

Financiers	Taux	Total HT
SmageAa	20 %	6 000,00 €
Agence de l'Eau	80 %	24 000,00 €
Total		30 000,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention avec l'entreprise Reno de Medici Blendecques SAS, et avenants suivants
- engager la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre,
- engager les dépenses liées à cette étude et prévues au budget primitif,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Délibération 2013-24 : rétablissement de la continuité écologique – ouvrage Rietz Vilain - Attribution du marché – cout de l'opération et demande de subventions

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa, lors de l'élaboration de son plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, a affiché sa volonté de restaurer la qualité écologique des cours d'eau par diverses actions. L'une de ces actions est la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Depuis 2007, le SmageAa a ainsi réalisé une passe à poisson, une étude diagnostic sur 37 sites avec esquisse de franchissement et démonté 9 ouvrages. La prochaine étape est de rétablir la continuité écologique et sédimentaire sur l'Aa de Saint-Omer à Lumbres en priorité, mais aussi de saisir les opportunités d'aménagements sur le reste du réseau hydrographique.

Dans le cas présent, l'objectif proposé est de réaliser les travaux de restauration de la continuité écologique et sédimentaire sur l'ouvrage du Rietz Vilain par une rivière de contournement.

Les travaux portent sur deux aménagements :

- 1 - *Stabilisation et renforcement de l'ouvrage existant*
- 2 - *Création d'un ouvrage de franchissement piscicole*

Pour rétablir la continuité piscicole, un bras de contournement sera réalisé, composé de seuils triangulaires fondés sur rideaux de palplanches. Une passerelle sera réalisée pour maintenir la circulation piétonne.

Attribution du marché de réalisation

Le 12 juin 2013, la commission d'appel d'offre s'est réunie pour un avis consultatif sur le choix du prestataire. La CAO a émis un avis favorable pour l'attribution du marché à la société SETHY (78) de ELLANCOURT pour la somme de 275 132.60 € HT.

Le coût de l'opération et financement prévisionnel

Le budget prévisionnel pour la réalisation de ces travaux est le suivant en €HT :

Maîtrise d'oeuvre	1 925,00
Réalisation des travaux	275 132.60
Imprévus	10 000.00
Total	287 705.60

Le nouveau plan de financement prévisionnel est modifié comme suit :

Agence de l'eau Artois-Picardie	55 %	157 881.00
Conseil général du Pas-de-Calais	25 %	71 926.00
SmageAa	20 %	57 898.60
Total		287 705,60

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- attribuer le marché de travaux de Rétablissement de la continuité écologique de l'Aa – Ouvrage hydraulique du Rietz Vilain à Fauquembergues à l'entreprise SETHY
- signer l'Acte d'engagement et les pièces afférentes,
- demander les subventions aux différents partenaires
- engager les dépenses prévues au budget primitif 2013

Délibération 2013-25 : Optimisation de la passe à poisson et d'automatisation des vannages de la Maison du Papier à Esquerdes – Volet Conception – Convention

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est propriétaire de la maison du papier à Esquerdes et d'une partie des terrains alentours. Il est donc de fait gestionnaire du vannage qui fait partie du site.

A partir du mois d'octobre, en période de fortes pluies, la gestion du vannage est complexe. Elle peut provoquer des inondations en amont si le suivi n'est pas correctement réalisé. De plus, en aval, se trouve l'entreprise Arjo Wiggins qui possède une crépine d'eau incendie qui nécessite un niveau d'eau suffisant pour son bon fonctionnement. Un niveau d'eau fluctuant peut mettre en difficulté la sécurité incendie de l'entreprise.

Le Parc naturel régional est également sensible à la continuité écologique et à installé depuis 1998 une passe à poisson sur cet ouvrage. Il se doit également de réduire au maximum l'impact des vannes de la Maison du Papier sur le déplacement des espèces.

Il convient donc pour toutes ces raisons de trouver une solution pour gérer les vannes de la maison du papier par automatisation, seule solution permettant de répondre aux différents objectifs cités ci-dessus.

C'est dans ce cadre que le PNR a sollicité le SmageAa pour réaliser la phase conception des travaux nécessaire à l'optimisation de la passe à poisson et d'automatisation des vannages de la Maison du Papier.

Pour information le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financeurs	Taux	Total TTC
SmageAa	20 %	3 800.00 €
Agence de l'Eau	80 %	11 200.00 €
Total		14 000,00 €

M. CHIQUET demande ce qui est automatisé.

M. BRACQ répond que l'ensemble est automatisé, ce qui est très attendu.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :

- signer la convention avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, et ses éventuels avenants
- engager les dépenses liées à cette étude et prévues au budget primitif,
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

Mme LEVRAY quitte la réunion après le vote.

Délibération 2013-26 : Plan de gestion de l'Aa et de ses affluents - Animation

M. DUCROCQ donne lecture du projet de délibération.

Le SmageAa met en œuvre depuis 2007 un plan de gestion de l'Aa et de ses affluents pour la période 2007-2016. Ce plan de gestion a pour objectif l'amélioration du fonctionnement écologique du milieu rivière et ainsi que l'atteinte du bon état écologique tel que l'entend la Directive Cadre sur l'Eau de 2000.

Afin de mettre en œuvre les actions du plan de gestion de l'Aa et de ses affluents, et de les évaluer, il est nécessaire que le technicien rivière du SmageAa soit affecté à plein temps sur cette mission.

Les missions de l'animateur sont les suivantes :

- ▶ Le suivi du plan d'entretien de l'Aa
- ▶ La poursuite des travaux de restauration hydromorphologique sur les berges
- ▶ L'animation de la lutte contre les espèces envahissantes des milieux aquatiques
- ▶ La poursuite du programme de rétablissement de la continuité écologique
- ▶ L'évaluation écologique de l'Aa 2014
- ▶ La préparation, à partir de 2015, du futur plan de gestion de l'Aa

Le poste existe au tableau des effectifs et est affecté à plein temps sur cette animation pour la période 2013-2016.

Pour information le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Financiers	Taux	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Total TTC
Maître d'ouvrage	30 %	14 304 €	14 396 €	14 863 €	43 563,00 €
Agence de l'Eau	70 %	33 374 €	33 591 €	34 679 €	101 644,00 €
Total		47 678 €	47 987 €	49 542 €	145 207,00 €

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à :
- demander les subventions nécessaires auprès des partenaires.

FINANCES

Délibération 2013-27 : Modification budgétaire n°1

M. DENIS propose la modification budgétaire suivante :

FONCTIONNEMENT

Lors du vote du compte administratif 2012, l'affectation du résultat 2012 a été votée à hauteur de 13 332.19 €. Cependant le résultat cumulé (année 2011 et 2012) est de 33 071 €. Il convient alors d'affecter les 19 738.81 € en recettes de fonctionnement en équilibrant avec les dépenses de fonctionnement.

Certaines dépenses imprévues concernant les aménagements de l'équipe rivière nécessitent un ajustement budgétaire sur les articles 60 632, 611 et 61 524 du budget.

Les agents du SmageAa sont occasionnellement amenés à utiliser leur véhicule personnel pour des déplacements dans le cadre de leurs missions au SmageAa lorsqu'aucun véhicule de service n'est disponible. Il est ainsi dans l'intérêt du SmageAa de souscrire une assurance pour garantir ses agents dans ce cas de figure particulier. (Pour rappel : la délibération 6 du 26 mai 2008, le Comité Syndical du SmageAa accorde la délégation totale au président pour passer les contrats d'assurance). Il convient donc d'ajuster l'article 616 en conséquence.

L'estimation faite des honoraires des commissaires enquêteurs pour l'enquête publique unique pour le programme de champs d'inondation contrôlée semble aujourd'hui sous-estimée au vue du travail réalisé par ces commissaires enquêteurs. Un ajustement anticipé de l'article 6226 paraît alors approprié.

Une augmentation du taux de cotisation au CNFPT dû à la prise en charge des frais de déplacement pour formation par le CNFPT, ainsi que le manque de prise en compte des agents non-titulaires pour le calcul initial nécessitent un ajustement budgétaire sur l'article 6336

Le reliquat restant affecté, le sera en « dépenses de fonctionnement imprévues » soit 3 735 €.

INVESTISSEMENT

Par délibération du 17 décembre dernier, le SmageAa a accepté la mise en réserve compensatoire de la parcelle ZK 23 située sur la commune d'Esquerdes. Les frais de notaire liés à la vente ont évolué. Aussi, le montant à préfinancer s'élèverait à 79 538.28€ au lieu de 79 316,09 €, nécessitant un ajustement budgétaire de 222.19 €

FONCTIONNEMENT

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts	observations
Recettes : article 002		+ 19 738.81 €	
Dépenses : article 60632		+ 4 900 €	<i>Petits équipements</i>
Dépenses : article 611		+ 5 273.81 €	<i>Prestations de services</i>
Dépenses : article 61524		+ 600 €	<i>plantations</i>
Dépenses : article 616		+ 480 €	<i>Primes d'assurance</i>
Dépenses : article 6226		+ 4 050 €	<i>Honoraires divers</i>
Dépenses : article 6336		+ 700 €	<i>Cotisations cnfpt, cdg...</i>
Dépenses : article 022		+ 3735 €	<i>Dépenses imprévues</i>

INVESTISSEMENT

Désignation	Diminution de crédits ouverts	Augmentation de crédits ouverts
Dépenses : article 2128 – opé 103	- 222.19 €	
Dépenses : article 238 – opé 103		+ 222.19 €

Après délibération et à l'unanimité le Comité Syndical approuve la modification budgétaire n°1.

L'ordre du jour est épuisé et M. DENIS lève la séance et laisse la parole à M.DUWAT qui évoque l'histoire de l'Urne à l'Eau et invite les élus à partager le pot de l'amitié offert par la commune de Bayenghem les Seninghem.

Le président,
Christian DENIS

